

I. Le théâtre :

Le théâtre est un genre littéraire consistant à faire représenter sur une scène un texte dialogué joué par des acteurs. Il se distingue des autres genres littéraires par le fait que l'œuvre ne se réduit pas au texte et prend sa véritable dimension que lorsqu'elle est présentée sur scène.

II. Les genres théâtraux classiques :

1. **La tragédie** : est un genre théâtral qui retrouve ses origines dans les chants religieux. Elle était jouée lors des fêtes officielles, les Dionysies.

« La tragédie française classique met en scène, elle aussi, le conflit des héros avec des lois qui les dépassent. Ces lois, chez Corneille, ils les transcendent par l'héroïsme ou le sacrifice ; chez Racine, elles les détruisent, parce qu'ils sont déjà prisonniers : ligotés par une faute antérieure. (...) Dans tous les cas, la tragédie se dénoue selon la « loi », entendue en son sens le plus large, procurant au spectateur la satisfaction d'un apaisement que « la tragédie nous procure par la vue de l'éternelle justice qui imprègne de son pouvoir absolu la justification relative des fins et des passions unilatérales » (Hegel, 379)

Autrement dit, dans la tragédie il est question de héros qui se retrouvent toujours en conflit avec des lois qui les mettent dans une situation de dilemme. Le héros sera appelé à faire preuve d'héroïsme, de sacrifice et de choix où lois et passions le déchirent.

2. La tragédie classique et ses règles

Les dramaturges classiques ont formulé les règles de la tragédie classique du XVII^e en relisant et interprétant *La poétique* d'Aristote (essai écrit au IV^e av. J-C.) qui analyse la tragédie grecque. Ils ont ainsi adapté les règles aux nécessités de l'époque.

1. **La règle des trois unités** (action, temps et lieu) : elle a pour objectif de créer une cohérence au niveau de l'action et des personnages. L'action doit se dérouler dans un lieu unique (l'antichambre d'un palais dans la tragédie, une maison bourgeoise dans la comédie). L'unité de temps implique que l'action ne doit pas excéder 24h.

Comment faire évoluer l'intrigue : tout n'est pas représenté et peut être raconté dans des tirades

2. **La règle des bienséances** : cette règle met des restrictions qui portent sur l'esthétique de la représentation et la morale. Cette règle consiste à ne représenter sur scène que ce qui relève de l'ordre de la convenance d'où son appellation « règle de bienséance ». Il s'agit essentiellement de ne pas choquer le public.

Le plan visuel	Le plan moral
----------------	---------------

<ul style="list-style-type: none">- Pas de scène violente- Pas de sang coulé- Pas de nudité corporelle, même partielle.- Pas de scène érotique.- Pas d'allusion aux choses matérielle (argent, nourriture...)	<ul style="list-style-type: none">- Emploi interdit de blasphème et de sacrilège.- Aucune atteinte directe au roi- Aucune allusion politique.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3. **La règle de vraisemblance** : elle requiert des actions qui peuvent être perçues comme vraies. Il ne s'agit pas d'imiter la réalité mais de réunir toutes les conditions pour que les actions et les paroles des personnages soient crédibles pour le public.

4. Héros et héroïne de la tragédie :

La tragédie met en scène des héros de haute lignée qui parfois peuvent appartenir à la mythologie gréco-latine. Il s'agit essentiellement de deux types de héros :

1. Héros inspirés de l'histoire grecque ou latine (rois, reine, princes et princesses).
2. Héros inspirés de la mythologie gréco-latine (personnages légendaires).

Activité :

1. Lisez le document en entier et préparez des questions sur des points que vous n'avez pas compris.
2. Faites une recherche sur les dramaturges (Corneille, Racine) en répondant aux questions suivantes :
 - A quel siècle ils appartiennent ?
 - Citez leurs noms en entier
 - Citez cinq titres de pièces théâtrales qu'ils ont écrites.
 - Quel genre de pièces théâtrales ont-ils écrit?

Références bibliographiques

GUELLOUZ, Suzanne, *Le théâtre au XVIIe siècle : de la fin de la Renaissance à l'aube des Lumières*, Bréal, Paris, 2002.

UBERSFELD, Anne, *Les termes clés de l'analyse du théâtre*, Editions du Seuil, Paris, 1996.

Enseignante : BENAOUA Djamilia
Niveau : 1^{re} année Licence
Matière : Etude des textes littéraires
Semestre n°2
Séances n°1 : Le théâtre classique

Mèl : djimis@live.fr

FOREST, Philippe, CONIO, Gérard, *Dictionnaire fondamental du français littéraire*, Editions de la Seine, 2005.